

Ordre du jour adopté

- | | | |
|-----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. | Dossiers du conseil de quartier | 19 h 05 |
| | a. Suivi du plan de communication recrutement pour les comités | |
| | b. Fête de la nature à Montchâtel (automne 2023) | |
| 4. | Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 35 |
| 5. | Questions et commentaires du public | 19 h 45 |
| 6. | Dossiers en cours | 19 h 55 |
| | a. Rapport d'activité 2022 | |
| | b. Plan d'action 2023-2024 | |
| | c. Assemblée générale et élections - suivi | |
| 7. | Fonctionnement du conseil | 20 h 15 |
| | a. Trésorerie et déboursés | |
| | b. Résolution pour de la publicité Facebook et pour la dépense | |
| | c. Résolution pour le secrétariat de soutien | |
| | d. Correspondance | |
| 8. | Varia | |
| | a. Carte de félicitations pour une naissance | |
| | b. Quorum | |
| 9. | Adoption de procès-verbaux | 20 h 30 |
| | a. Assemblée ordinaire du 1 ^{er} février 2023 | |
| 10. | Levée de l'assemblée | 20 h 35 |

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Jean-Claude Falardeau, dûment appuyée par Laurie Plamondon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, avec les ajouts suivants :

8. Varia

- a. Carte de félicitations pour une naissance
- b. Quorum

3. Dossiers du conseil de quartier

a. **Suivi du plan de communication, recrutement pour les comités**

Recrutement

Treize personnes ont donné leurs noms pour d'éventuels comités citoyens et, certaines d'entre elles, pour plusieurs comités, répartis ainsi :

- Comité Événements : 8 personnes
- Comité Environnement : 6 personnes
- Comité Partage : 6 personnes
- Comité Jardin communautaire : 6 personnes

On discute d'une première rencontre à faire avec les personnes qui se sont montrées intéressées. Les membres du conseil tiendront une réunion préparatoire avec la conseillère Dominique Gagnon.

Il est convenu de tenter d'avoir un membre du conseil de quartier dans chacun des comités citoyens.

Le budget d'initiative

Dominique Gagnon mentionne que le budget d'initiative ne peut pas servir à un autre organisme, mais qu'il peut servir à un projet provenant d'un comité citoyen. Le comité citoyen doit faire part de son projet au conseil de quartier et, détail important, il faut s'y prendre assez longtemps d'avance. Enfin, la Ville ne finance pas une deuxième édition d'un événement, et certaines activités comportent des dates de tombée, comme les jardins communautaires.

Plan de communication

Collaboration du CIUSS : pas pour le recrutement, mais sera invité à participer aux comités une fois qu'ils seront formés.

b. **Fête de la nature à Montchâtel (automne 2023)**

Le Collectif Montchâtel Fort de nature souhaite organiser une fête de la nature au parc Montchâtel en septembre ou octobre 2023, et il a écrit au conseil Des Châtels afin de savoir s'il serait disposé à participer. Ce

pourrait être un mandat pour le comité citoyen Événements et Laurie Plamondon écrira au Collectif.

La conseillère Marie-Josée Asselin s'informerait à savoir s'il existe d'autres types de budgets pouvant servir à ce type de projet.

4. Période d'information des conseillères municipales

Véronique Dallaire :

Il n'y a pas de nouveaux projets pour lesquels nous serions consultés prochainement.

Projet Novelit : Il y a eu un atelier d'échanges virtuel à l'automne 2022, dont le rapport est disponible. Au printemps, il y aura une consultation publique qui sera suivie d'une demande d'opinion au conseil de quartier.

Enjeux : circulation sur L'Ormière, stationnement dans la rue Adrien-Pouliot; préoccupations par rapport à la hauteur de l'édifice.

Véronique Dallaire fera parvenir au conseil les spécifications de zonage et les informations sur la phase 3 du projet Novelit.

Note : La présidente du conseil en profite pour suggérer que, à l'avenir, les membres qui assistent à des ateliers d'échanges ou autres événements du genre en fassent un court résumé aux autres membres du conseil (par Messenger ou autre formule simple et non formelle).

Marie-Josée Asselin :

Le parc Chauveau : des modifications seront apportées – à suivre.

La croix du stationnement Michel-Labadie : le ministère de la Culture a recensé un certain nombre de reliques religieuses d'intérêt, et cette croix en fait partie.

Glissades sur le terrain de golf : il s'agit d'un terrain privé et le propriétaire préfère ne plus tolérer cette activité.

Le portrait des boisés sera présenté à la mi-mars. Le PRMHH sera déposé en juin.

Elle a été approchée par Sébastien Villeneuve de la SAQ L'Ormières pour le retour de l'événement « L'Ormière Gourmand »; on est toujours en phase exploratoire.

Des inspecteurs ont été envoyés à la boutique de vapotage sur L'Ormière pour rectifier un affichage non conforme.

Ancien Irving sur la rue Racine : le zonage est assez large et la Ville souhaite acquérir le terrain. Wendake désire revitaliser le boulevard Bastien; nous pourrions développer un projet conjoint et y arrimer la revitalisation de la rue Racine.

5. Questions et commentaires du public

Un citoyen de la rue Adrien-Pouliot, Claude Julien, présente un texte dont il remet copie au conseil. Il est appuyé dans sa démarche par ses voisines et ses voisins, souhaitant informer le conseil des aléas qu'ils et elles subissent déjà sur leur rue, alors que le projet de développement du Novelit n'est pas encore commencé et cela viendra aggraver les problèmes déjà existants en lien avec :

- la densité de population;
- la circulation automobile;
- le stationnement;
- la sécurité des résidentes et résidents;
- la qualité de vie.

Des exemples sont présentés, dont le danger réel qui existe actuellement pour accéder à la rue Adrien-Pouliot (ou en sortir) en raison de la proximité de l'autoroute et les problèmes sont aggravés aux heures de pointe. De plus, une douzaine d'employées et employés de la résidence Saint-Philippe doivent déjà se stationner sur Adrien-Pouliot et la rue s'en trouve 10 pieds moins large. La qualité de vie des résidents est entachée.

Entre autres, les résidentes et résidents de la rue demandent que la hauteur du bâtiment soit réduite dans la section qui donne sur Adrien-Pouliot.

Véronique Dallaire, conseillère municipale, mentionne que la Ville a jusqu'à présent fait diminuer le nombre d'étages du bâtiment projeté. Elle-même a de plus fait deux demandes :

- l'analyse du retrait d'une case de stationnement au coin de la rue;
- une analyse du STMI (Service du transport et de la mobilité intelligente) pour le stationnement, ainsi que pour le déneigement.

S'ensuit une série d'échanges et de questionnements sur le processus de consultation.

On mentionne qu'il pourrait y avoir un sondage du conseil de quartier auprès des citoyennes et des citoyens.

Véronique Dallaire résume en ses mots le fonctionnement de processus de consultation : après les ateliers d'échanges, la Ville rencontre le promoteur, puis il y a consultation citoyenne. Le conseil de quartier peut refuser le projet et, si c'est le cas, la question se retrouve sur le bureau des élus de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement, qui reçoit le rapport de consultation et pourrait aller contre l'avis du conseil de quartier ou en sa faveur. Il pourrait y avoir un référendum. L'administration pourrait décider de soumettre la question au conseil de ville qui, enfin, pourrait refuser le projet, ou aller de l'avant malgré tout.

Dans ce cas-ci, le promoteur demande une modification de zonage de commercial à résidentiel pour une portion du terrain qu'il a acquis.

Le plan de développement de la Ville, qui est déjà établi, pourrait servir d'argument pour accorder le projet au promoteur.

Les citoyennes et citoyens peuvent demander une ouverture du registre, selon des paramètres bien établis (quantité de signatures).

Une formation sera donnée au conseil de quartier de Loretteville sur le processus de consultation, et ce dernier pourrait inviter le conseil de quartier Des Châtel. Cela aura lieu avant le mois de mai.

Résolution 23-CA-07

Considérant la situation actuelle en ce qui a trait à la circulation dans le secteur sud du quartier Des Châtel;

Considérant l'arrivée éventuelle des phases 2 et 3 des Résidences Saint-Philippe comprenant 119 logements;

Considérant les inquiétudes d'une quinzaine de résidentes et résidents de la rue Adrien-Pouliot, inquiétudes mentionnées dans une lettre déposée lors de l'assemblée du 1^{er} mars;

Il est proposé par Jean-Claude Falardeau, dûment appuyé par Laurie Plamondon et adopté à l'unanimité, que :

- Le conseil de quartier Des Châtel demande à la Ville d'analyser la situation du stationnement sur la rue Adrien-Pouliot;
- Le conseil de quartier Des Châtel demande d'analyser la situation de la circulation et de la sécurité routière sur le boulevard de L'Ormière (entre de l'Auvergne et Chauveau), ainsi que sur la rue Adrien-Pouliot et à l'intersection l'Ormière/Adrien-Pouliot;
- Le conseil de quartier Des Châtel demande à ce que ces deux analyses soient présentées lors de la consultation publique à venir au printemps dans le dossier Le Novelit.

6. Dossiers en cours

a. Rapport d'activité 2022

Les membres du conseil ont reçu le rapport d'activité 2022 par courriel. Le bilan financier a été finalisé depuis.

Fête de quartier : surplus de 920,19 \$.

Au budget d'initiative de la Ville, s'ajoutaient des dons et des commandites.

Bilan sur les projets de sécurité routière : à la suite de l'analyse des factures émises, il appert que la présidente du conseil, Isabelle Chabot, a reçu un trop-payé de 113,76 \$ pour des dépenses autorisées. Un remboursement est prévu.

Résolution 23-CA-08

Sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Laurie Plamondon, le rapport d'activité est dûment adopté, et ce, à majorité (abstention d'un membre du conseil, Patrick Desrochers, qui n'était pas membre pendant toute l'année 2022).

b. Plan d'action 2023-2024

Les membres ont reçu le plan d'action 2023-2024 par courriel.

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, dûment appuyée par Pierre Turgeon, le rapport d'activité est adopté à majorité (Jean-Claude Falardeau préférant s'abstenir puisqu'il ne se représentera pas pour un prochain mandat).

c. Assemblée générale et élections – suivi

Les membres du conseil dont le mandat se termine en mai sont :

- Laurie Plamondon
- Isabelle Chabot.

Il y a de plus un poste actuellement vacant parmi les femmes.

- Jean-Claude Falardeau
- Patrick Desrochers

Avec le départ de Jean-Claude Falardeau, il y aura un poste vacant parmi les hommes.

Pour l'assemblée générale annuelle, il faut préparer l'ordre du jour et réviser le procès-verbal de l'AGA de l'an dernier avant d'en faire l'envoi.

Les Cadets ont accepté de participer à l'AGA.

7. Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Jean-Claude Falardeau présente le bilan financier de février 2023.

Résolution 23-CA-09

Considérant le surplus de 113,67 \$ versé à Isabelle Chabot dans l'enveloppe de la sécurité routière, il est proposé par Laurie Plamondon, et dûment appuyé par Patrick Desrochers, qu'Isabelle Chabot rembourse cette somme. Adopté à l'unanimité.

d. Résolution pour de la publicité Facebook et pour la dépense

Résolution 23-CA-10

Sur une proposition de Patrick Desrochers, dûment appuyée par Laurie Plamondon, le conseil autorise Isabelle Chabot à utiliser 50 \$ pour une publicité sur Facebook qui portera sur la création des comités citoyens.

e. Résolution pour le secrétariat de soutien

Résolution 23-CA-11

Sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Patrick Desrochers, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier Des Châtelers remette 115,00 \$ à Johanne Chabot pour la rédaction du compte rendu de la réunion de mars.

f. Correspondance

Résolution sur la mobilité active du 7 décembre 2022 : Nous avons reçu la réponse du service aménagement et environnement, qui prend acte. Dominique Gagnon s'engage à assurer le suivi afin que cette présentation soit faite à l'arrondissement. Les consultations publiques ont eu lieu en 2021.

8. Varia

a. Carte de félicitations pour une naissance

Sur une proposition d'Isabelle Chabot, dûment appuyée par tous, les membres du conseil remettront une carte de félicitations à Jennifer Vachon.

b. Quorum

La présidente demande aux membres du conseil de lui confirmer leur présence avant chaque réunion afin de d'assurer le quorum.

c. Départ de Jean-Claude Falardeau

À la suite de l'annonce de Jean-Claude Falardeau – qui a mentionné durant la séance qu'il ne se représentera pas à titre de membre du conseil – Véronique Dallaire ajoute séance tenante un point à l'ordre du jour et propose d'inviter monsieur Falardeau à la prochaine réunion du conseil d'arrondissement, le 28 mars, dans le but de souligner ses 15 années de participation au sein du conseil Des Châtelers. Les membres du conseil applaudissent cette proposition.

9. Adoption de procès-verbal

a. Assemblée ordinaire du 1^{er} février 2023

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023 est adopté à l'unanimité sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Jean-Claude Falardeau.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 20 par la présidente du conseil.